

Formation agents vulgarisateurs en CC

Départements touchés:

Nippes

Grand'Anse

Sud-est

Nord-Ouest

Artibonite

Nord et Nord-est

Institutions impliquées au niveau régional:

**MDE : Ministère de
l'Environnement**

**DPC : Direction de la
Protection Civile**

**MARNDR : Ministère de
l'Agriculture**

**PNUD/Projet Adaptation des
zones côtières aux
Changements
Climatiques**

DINEPA/Orepa Sud

**MODAPEC/Petite Rivière de
l'Artibonite**



De Juillet à Décembre 2014, le Ministère de l'Environnement (MdE) à travers le projet «adaptation aux CC» a réalisé 6 sessions de formation d'une durée de 4 jours chacune dans 6 départements du pays.

Ces sessions de formation, réalisées par l'Agronome Margarete Bien-Aimé, avaient pour objectif principal de former environ 180 représentants des secteurs de la pêche, de l'agriculture et des groupements de femmes sur les impacts des CC et les mesures de mitigation et d'adaptation à adopter.

Ces 180 personnes formées et certifiées «agents vulgarisateurs» par le MdE auront pour mission de vulgariser les informations sur les CC à travers des formations et/ou des sensibilisations de groupes.

En plus de l'appui du PNUD, les Directions départementales du MDE ont eu le précieux support des Coordinations départementales de la Direction de la Protection Civile et des Directions départementales de l'Agriculture.

Déroulement des sessions de formation

Les sessions de formations ont été réalisées en créole. Plusieurs méthodes d'apprentissage ont été utilisées telles que :

- exposés oraux ;
- brainstorming ;
- travaux et discussions en petits groupes ; partages d'expériences ;
- jeux de rôles ; blagues ; chants ;
- utilisation de matériels pédagogiques comme le flip chart, de petits rectangles de bristol colorés ; des bostols et images découpés en puzzle ;

-exercices de réflexions individuels, tels que « Nettoyer c'est bien, ne pas salir c'est mieux », « identifier les espaces qui sont boisés dans les communes et les raisons »



Quelques mesures de mitigation et d'adaptation formulées lors des ateliers de travail



Mesures formulées par des pêcheurs

- Sensibiliser et motiver les gens pour ne pas couper les mangroves ;
- Surveiller les mangroves de façon à freiner leur destruction ;
- Créer de nouvelles poches de reproduction de poisson en plantant de nouvelles plantules de mangroves ;
- Installer des DCP (Dispositif de Concentration de Poissons) dans la mer pour attirer les gros poissons ;
 - Installer des coraux artificiels;
- Mettre en place un système d'alerte précoce par radio pour les pêcheurs ;
- Consolider les berges des rivières, les flancs des mornes et les ravines avec des plantations de bambou et /ou de roseaux ;
 - Reboiser les mornes;
- Motiver les gens pour ne pas jeter des fatras dans la mer.

Mesures formulées par des agriculteurs

- Appliquer les mesures légales qui visent la protection des forêts ;
- Planter des arbres partout dans le département ;
 - Monter des postes de compostage ;
 - Utiliser des engrais naturels ;
 - Cultiver des plantes plus résistantes à la sécheresse ;
- Prioriser des cultures à cycle plus court comme le maïs et le petit-mil;
 - Modifier la date des semis ;
- Mieux gérer les terres (contrôle de l'érosion, la protection des sols et nappes phréatiques par le reboisement);
- Construire des bassins de rétention d'eaux, des lacs collinaires, particulièrement dans le Bas-Nord' Ouest tel Jean Rabel, Bombardes et Baie de Henne. Ces bassins diminueraient les inondations en aval, et les eaux retenues seront utilisées en période de sécheresse.

Autres mesures...



- Eviter l'utilisation des matières plastiques et en foam, les remplacer par des matières facilement recyclables qui ne vont pas salir et polluer l'environnement ;
- Retourner avec l'utilisation des produits naturels et biodégradables comme les paniers, les macoutes etc...
- Ramasser et gérer les déchets toxiques comme les piles, les batteries, les marmites, les plastiques, etc...
- Sécuriser les maisons pour faire face aux inondations ;
- Sécuriser les pièces dans des endroits indemnes d'inondation ;
- Prendre des moments réguliers de repos sous des arbres dans les cours afin de diminuer les effets néfastes des CC sur la santé ;
- Utiliser de façon rationnelle les énergies et les ressources naturelles ;
- Diminuer le gaspillage des ressources (éteindre les charbons restés dans des réchauds après la cuisson ; fermer les robinets après utilisation ; éteindre les ampoules restées allumer).

Les 180 agents vulgarisateurs formés et certifiés par le MdE sur les les CC sont disponibles et peuvent être contactés à travers les Directions Départementales de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Protection Civile.



*Projet Adaptation aux
Changements Climatiques*



*Pour en savoir plus sur les CC :
www.changementclimatique.ht*